Les pièces jointes

Quand on consulte son courrier électronique en webmail (c'est à dire sur un navigateur internet comme firefox plutôt que sur un logiciel comme Windows Mail ou Thunderbird), les pièces jointes ne sont pas téléchargées lorsque l'on visionne un message. En effet, quand on travaille en webmail, les messages et les pièces jointes sont toujours sur le serveur du fournisseur d'accès, et non pas sur votre ordinateur.

1. La lecture

   une pièce jointe apparaît comme un lien vers un fichier, que l'on peut choisir ou non de télécharger.

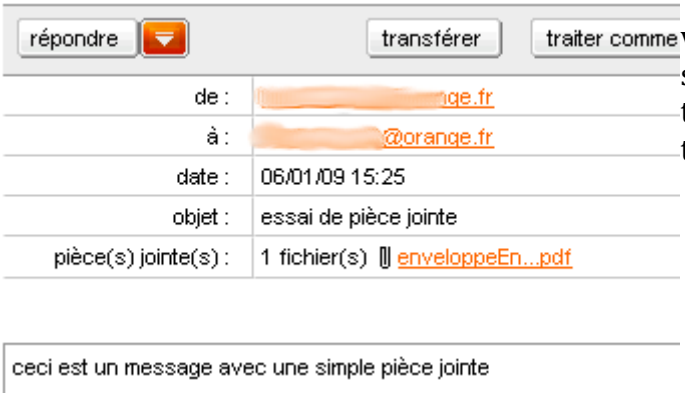

Très intéressant quand la pièce jointe est volumineuse (en méga octets) et qu'on n'est pas sûr de vouloir la consulter – on s'évite la durée de téléchargement, et on peut quand même lire le texte du message.

Pour télécharger la pièce jointe, il suffit de cliquer sur le lien portant son nom. S'il est long, le nom peut être tronqué avec des pointillés (grandNomDePi….doc), mais on verra tout le temps l'extension (les trois dernières lettres).

C'est cette extension qui permet de savoir le *type de fichier,* et donc la ou les applications qui vont pouvoir l'ouvrir. En effet, les pièces jointes ne sont généralement pas prises en charge par le navigateur ou l'application de mail : suivant le type de fichier, c'est une application spécifique qui saura le lire (voir les associations de fichiers courantes à la fin).

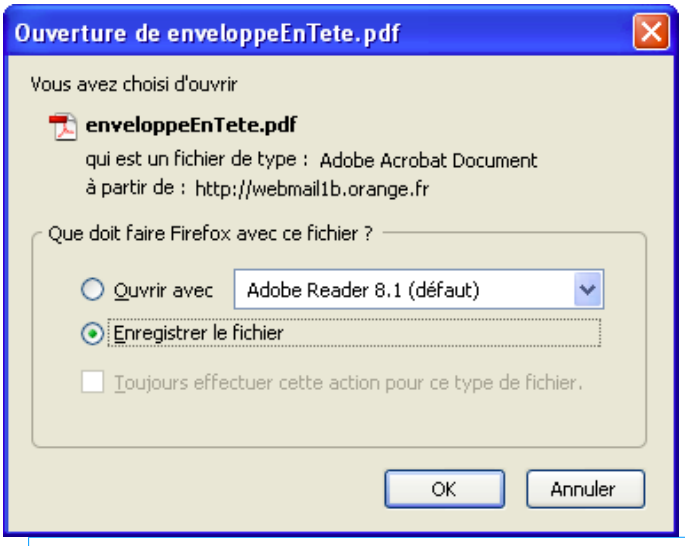

* Cliquer sur le nom de la pièce jointe choisie.

* Le navigateur ouvre alors une boîte de dialogue vous proposant soit d'ouvrir la pièce jointe, soit de l'enregistrer sur votre ordinateur.

* Choisissez « enregistrer le fichier ».

Vos remarques, questions...

Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 France (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/).

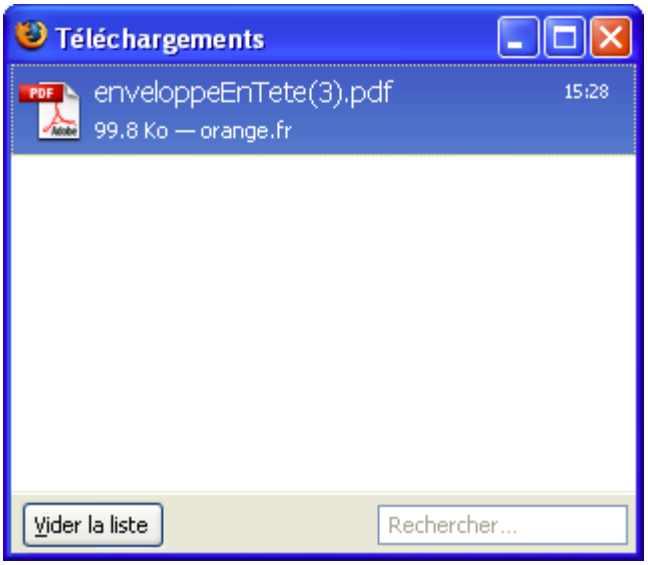

Une fois le téléchargement terminé, vous n'avez plus qu'à *double-cliquer* sur la ligne correspondant à votre pièce jointe pour qu'elle s'ouvre sur votre ordinateur avec la bonne application.

Le navigateur a enregistré la pièce jointe là où il stocke tous les éléments qu'il télécharge généralement sur le bureau, ou bien dans un dossier ***téléchargements.***

Pour la mettre ailleurs, dans un dossier où vous pourrez la retrouver plus facilement, faites un clic droit sur la ligne dans la petite fenêtre de téléchargements, et sélectionnez « *ouvrir le dossier contenant le fichier* ».

Une fenêtre de l'explorateur de fichiers s'ouvre, correspondant au répertoire où la pièce jointe a été enregistrée. Vous pouvez alors la déplacer vers n'importe quel dossier qui vous convient.

Problème : la pièce jointe ne s'ouvre pas

L'hypothèse la plus probable est que **vous ne disposez pas de l'application permettant de lire ce type de fichier.**

Parfois, les gens envoient des pièces jointes sans se soucier du fait que leurs destinataires n'ont pas les mêmes logiciels qu'eux-mêmes. Recontactez l'émetteur en lui demandant quel logiciel il a utilisé. Au besoin, demandez lui d'enregistrer le document sous un autre format que vous saurez lire (avec la commande « enregistrer sous » de son logiciel).

Sinon, essayez de trouver sur internet une application pour ouvrir ce type de fichier : Google est votre ami !

Si vous êtes sûr que vous disposez de l'application, le plus simple est d'ouvrir cette application manuellement (*par son icône ou par le menu démarrer*), puis une fois dans l'application, d'utiliser le menu « `fichier/ouvrir` » et de parcourir les dossiers pour retrouver l'endroit où vous avez enregistré votre pièce jointe. Le fichier devrait alors s'ouvrir dans l'application que vous avez choisi.

Vos remarques, questions...

Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 France (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/).

3. Associations courantes

Les associations de documents permettent à Windows de reconnaître avec quel logiciel il doit ouvrir le document que vous avez téléchargé.

S'il ne reconnaît pas le type de fichier (qui est déterminé par l'extension à la suite du nom du fichier : le .pdf par exemple), il vous proposera d'associer un logiciel à ce nouveau type de fichier.

Astuce : s'il a reconnu le logiciel, une icône comme celles ci-dessous apparaîtra avec le nom du fichier, sinon, celle par défaut genre « page vide » comme celle-ci.

Documents bureautiques

.doc s'ouvre avec Microsoft Word ou LibreOffice Writer

.xls s'ouvre avec Microsoft Excel ou LibreOffice Calc

.ppt ou .pps s'ouvrent avec Microsoft Powerpoint ou LibreOffice Impress

.pdf s'ouvre avec Adobe Acrobat Reader

.Jpeg ou jpg, .Gif, .png s'ouvrent avec la visionneuse Windows ou votre programme d'image favori (Picasa, Gimp, Photofiltre, XnView etc...)

Animations et films

.avi, .wmv, .mpg s'ouvrent avec Windows Media Player ou VLC

.mov s'ouvre avec Quicktime

Fichiers audio

.mp3, .wma s'ouvrent avec Windows Media Player ou VLC

.ogg s'ouvre avec VLC

Attention des extensions comme .DAT, .DATA peuvent être des virus maquillés, n'ouvrez sous aucun prétexte ce type de fichier, ne cliquez pas dessus, ne cliquez pas avec le bouton de droite dessus non plus !

Vos remarques, questions...

Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 France (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/).